

# TDR étude coordination multisectorielle – ADER MAURITANIE

## Informations générales

### Pays bénéficiaire

Mauritanie

### Contexte

#### Contexte général

L'approche multisectorielle est désormais un principe directeur des stratégies visant l'accès des populations rurales et périurbaines aux services énergétiques. Les programmes énergétiques doivent, à l'avenir plus que par le passé, reposer sur l'identification des besoins et services pour le développement territorial, et sur la coordination avec les autres investissements sectoriels pour garantir un impact économique et social conséquent, mais aussi un marché<sup>1</sup>.

Si le principe de l'approche multisectorielle est donc désormais un acquis lorsque l'on parle de programmes d'accès à l'énergie en zones rurales et périurbaines, il se pose cependant la question de sa traduction concrète dans la conception et la mise en œuvre de ces programmes. Et, en attendant une réponse rigoureuse et éprouvée à cette question, la coordination multisectorielle semble désormais s'établir comme une problématique majeure pour l'électrification rurale.

C'est ainsi qu'aux lendemains du Sommet de Johannesburg, qui aura définitivement été à l'origine de l'émergence du concept de services énergétiques<sup>2</sup>, plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale ont été mis en place des "Groupes Multisectoriels Energie"<sup>3</sup>, souvent sous l'impulsion des Ministères en charge de l'énergie, avec pour ambition de donner du sens aux programmes d'énergie rurale en terme d'impact sur le développement économique et social.

Le partage des réflexions, des approches expérimentées çà et là, et les retours d'expériences sur les conditions d'implémentation, de fonctionnement, de pertinence et de viabilisation de ces groupes multisectoriels, constituent un important champ de travail pour les membres du Club des agences et structures en charge de l'Electrification Rurale (CLUB-ER, [www.club-er.org](http://www.club-er.org)). Au sein du CLUB-ER, cette dynamique s'inscrit plus particulièrement dans le cadre des activités du Groupe thématique « Impact de l'Electrification Rurale sur la Pauvreté ».

---

<sup>1</sup> Ce principe a notamment été adopté dans les documents de stratégies de plusieurs pays membres

<sup>2</sup> Cette notion de *service énergétique*, encore désignée *énergie utile*, est utilisée pour décrire les usages finaux que l'apport d'énergie permet de satisfaire. Ces services représentent le dernier maillon de la "chaîne énergétique". Cette notion considère la fourniture du service final et la satisfaction des besoins humains, plutôt que la source d'énergie ou les technologies de production, de transport et de distribution utilisées

<sup>3</sup> Les appellations varient d'un pays à l'autre, mais renvoient généralement au regroupement de différents départements sectoriels (hydraulique, agriculture, santé, éducation, etc.) autour du Ministère en charge de l'Energie.

### **Contexte spécifique**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'appui au CLUB-ER par la Facilité Energie de la Commission Européenne (Contrat de subvention n° 9 ACP RPR 498), l'Agence mauritanienne pour le Développement de l'Electrification Rurale (ADER), intervenant en qualité de Coordonnateur du Groupe thématique « Impact de l'Electrification Rurale sur la Pauvreté », doit mener une action spécifique et organiser une formation au bénéfice des membres du CLUB-ER, sous le thème : « Coordination multisectorielle pour améliorer l'impact de l'Electrification Rurale » dont la fiche signalétique est ci jointe en annexe

L'action spécifique portera sur une évaluation des Groupes Multisectoriels Energie mis en place dans différents pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale, particulièrement depuis 2004. Cette analyse interne au CLUB-ER, se veut à la fois critique et constructive. Dans cette optique, une grille de collecte d'informations et de lecture d'expériences dans chaque pays membre sera élaborée et diffusée au sein du CLUB-ER. L'analyse sera bouclée par une proposition de recommandations pour l'amélioration de la viabilité des Groupes multisectoriels, dans le cas où ces nouvelles dispositions institutionnelles sont reconnues comme pertinentes. L'analyse comparative sera doublée d'une recherche de meilleures pratiques tirées d'autres contextes pertinents, hors CLUB-ER et hors Afrique (Amérique latine, Asie).

Cette action spécifique se conclura par un atelier d'échanges d'expérience et de formation qui sera organisé à Nouakchott.

Les résultats de cette activités alimenteront la production d'un Document thématique qui sera finalisé avant la fin du premier semestre 2010.

### **Prestations attendues du consultant**

Pour mener à bien les différentes analyses prévues dans le cadre de l'action spécifique, l'ADER souhaite mobiliser les services d'un Consultant.

La mission du Consultant comprendra sept tâches :

1. Réalisation d'un cadrage initial sur le concept de coordination multisectorielle, entendue comme un enjeu pour l'accès des populations aux services énergétiques : historique du concept, problématique et enjeux sous-jacents ;
2. Préparation d'un questionnaire et traitement analytique des informations collectées auprès des membres du CLUB-ER : la collecte des informations auprès des membres du CLUB-ER à l'aide du questionnaire ainsi élaboré par le Consultant sera assurée par l'ADER ;
3. Identification des mécanismes mis en œuvre pour assurer le partage des données multisectorielles entre les institutions publiques en charge de l'électrification rurale et les principaux secteurs du développement économique et social en zone rurale
4. Elaboration d'un bilan, à la fois critique et constructif, des Groupes multisectoriels mis en place dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale : pertinence des cadrages institutionnels, moyens de fonctionnement notamment humains et financiers, fonctionnement effectif et en particulier rôle dans la définition et l'implémentation des programmes d'accès à l'énergie, résultats et acquis. Le Consultant explorera tout particulièrement les expériences du Burkina Faso, du Cameroun, du Mali, de la

Mauritanie, du Niger et du Sénégal en la matière. Il s'appuiera par conséquent sur des relais dans chaque pays, et effectuera au moins une mission dans un des pays, en dehors de son lieu de résidence ;

5. Recherche de meilleures pratiques en matière de coordination multisectorielle dans d'autres contextes pertinents, hors CLUB-ER et hors Afrique (Amérique latine, Asie)
6. Rédaction d'une synthèse et de recommandations pour le renforcement de la Coordination multisectorielle dans les pays membres du CLUB-ER, avec une proposition d'au moins trois thèmes de formations pouvant être d'intérêt pour les membres du CLUB-ER, du point de vue du consultant ;
7. Restitution de l'étude à l'occasion d'un atelier d'échanges qui sera organisé par l'ADER à Nouakchott, avec la participation des membres du CLUB-ER.

### **Organe d'exécution**

L'organe d'exécution de l'étude est l'ADER, Agence de Développement de l'Electrification Rurale Mauritanie, Coordonnateur du Groupe thématique « Impacts de l'Electrification Rurale sur la Pauvreté », représentée par son Directeur Général, Mr. El Kory Ould H'MEITY :

ADER  
BP 2920  
Tél. +222 529 38 36  
Fax : +222 529 46 01  
E.mail : ader@mauritel.mr  
Nouachott, Mauritanie

L'étude sera suivie pour le compte de l'ADER par M. Ahmedou Ould Mohamed Mahmoud (ammalem@yahoo.fr), Directeur Technique et de la Formation.

L'ADER bénéficiera dans cette mission de l'assistance technique du bureau d'études Innovation Energie Développement (IED).

Contact : M. Samuel WATCHUENG, (s.watchueng@ied-sa.fr), Chef de Projet CLUB-ER.

### **Logistique et calendrier**

#### **Lieu du projet**

Les échanges entre le Consultant, l'ADER et IED se feront essentiellement par courrier électronique.

#### **Période d'exécution**

Le consultant sera mobilisé pour un maximum de 2 hommes-mois dont au moins deux missions : (i) dans un des pays listés au point (2) ci-dessus et (ii) en Mauritanie.

La remise des rapports se fera selon le calendrier suivant :

- Rapport de démarrage, au plus tard 15 jours après la notification ;
- Rapport intermédiaire au plus tard 1,5 mois après la notification ;
- Rapport final provisoire, au plus tard 3 mois après la notification.
- Rapport final, 15 jours après l'atelier de Nouakchott.

La prestation du Consultant sera considérée comme achevée à l'issue de la remise du rapport final et de son acceptation par l'ADER.

## **Besoins**

### **Ressources humaines**

L'action sera menée par un Consultant individuel, Expert en Electrification Rurale et disposant d'une expérience confirmée d'au moins 8 ans dans l'analyse des cadres institutionnels en matière d'accès aux services énergétiques en zones rurales et périurbaines en Afrique.

Le consultant produira une offre technique et financière. Il fournira également ses références dans le domaine de l'étude et démontrera sa capacité à s'appuyer sur des relais au Burkina Faso, au Cameroun, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Sénégal, à défaut d'une mission de terrain dans ces pays.

### **Bureaux, installation et équipements**

Tous les experts du prestataire doivent disposer d'un ordinateur portable et de facilité d'accès à Internet. Ils doivent être aisément joignables par Skype afin de pouvoir participer à des conférences avec l'ADER et IED.

## **Rapports**

Le Consultant produira quatre (4) rapports, répartis comme suit :

1. Rapport de démarrage fixant le calendrier et la méthodologie, et proposant un projet de questionnaire pour la collecte des informations auprès des membres ;
2. Rapport intermédiaire
3. Rapport final provisoire, avant l'atelier de Nouakchott, en support aux travaux
4. Rapport final à l'issue de l'atelier de Nouakchott.

Ces différents rapports seront remis à l'ADER en deux (2) exemplaires reliés, avec à chaque fois une copie électronique sur un CD-Rom.